



/ Buvettes temporaires

Publication des arrêtés en date du **07 NOV. 2023**

- Arrêté n°486 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Fernand Léger, le 10/11/2023.
- Arrêté n°488 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Georges Brassens, le 19 novembre 2023.
- Arrêté n°489 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, Espace Baronissi, le 25 novembre 2023.
- Arrêté n°502 : Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, salle Cristal les 2 et 3 décembre 2023.

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ VOLLE Gaëtan Président de l'amicale du don de sang bénévole de Valence et agglomération

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ la salle Fernand Léger de Portes lès Valence

à l'occasion de⁽³⁾ de notre 1^{ère} soirée concert, soirée également caritative

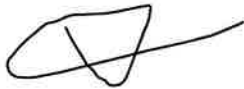
du 10 novembre 2023 à 20 heures 00

au 10 novembre 2023 à 00 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18/10/2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 486

Je soussignée..... G. GIRARDmaire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. VOLLE représentant l'amicale du don de sang.....
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3[°].....catégorie

à la salle Fernand Léger.....

à l'occasion de concert.....

du 10/11/2023..... à 20 heures 00

au 10/11/2023..... à 00 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 18/10/2023.

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Publié le :

07 NOV. 2023

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾.....Guillaume CORVISIER Coordinateur de projets socio culturels à La Canopée MJC
Centre Social de Portes-lès-Valence

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de.....3ème.....catégorie à ⁽²⁾...Salle Georges Brassens

à l'occasion de⁽³⁾ ...Bric à Brac Solidaire

du.....19/11/2023.....à.....11heures.....

au.....19/11/2023.....à.....16heures.....

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19/10/2023

Signature

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté :

488

Je soussignée.....G. GIRARD.....mairie de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M.....CORVISIER représentant de la MJC.....

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3.....catégorie

à la salle G. Brassens.....

à l'occasion de Bric à Brac Solidaire.....

du.....19/11/2023.....à.....11 heures 00.....

au.....19/11/2023.....à.....16 heures 00.....

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.



Fait à Portes-lès-Valence, le 19/10/2023

Le Maire,



- (1) Nom, prénom, profession, adresse
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif

POLICE MUNICIPALE 141 Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCE

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾.....Guillaume CORVISIER Coordinateur de projets socio culturels à La Canopée MJC Centre Social de Portes-lès-Valence

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de.....3ème.....catégorie à ⁽²⁾...Espace Baronissi

à l'occasion de⁽³⁾ ...Valence Rap All Star

du.....25/11/2023.....à.....18heures.....

au.....25/11/2023.....à.....23heures.....

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19/10/2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 489

Je soussignée.....G. GIRAM.....maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

Mr. CORVISIER Guillaume - MJC de Portes les Valence

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de3^{em}.....catégorie

àEspace BARONISSI.....

à l'occasion de

du.....25.11.2023.....à.....18.....heures.....

au.....25.11.2023.....à.....23.....heures.....

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.



Centre Culturel Louis Aragon

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif

Fait à Portes-lès-Valence, le 21/10/2023

Le Maire,



POLICE MUNICIPALE 141-Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCE

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Madame DELOUCHE SYLVIE

..... Secrétaire général UCAP

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) Salle CRISTAL

à l'occasion de (3) MARCHÉ DE NOËL

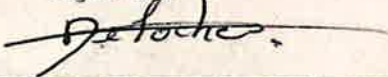
du 02 décembre à 9 heures 00

au 03 décembre à 20 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27 octobre 2023

Signature

Mairie
1, place de la République
26800 PORTES-LÈS-VALENCE
Association N°W263003039

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 502

Je soussignée G GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique :

Arrête :

Mme Delouche représentant l'UCAP

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la salle Cristal

à l'occasion de marché de Noël

du 02/12/2023 à 9 heures 00

au 03/12/2023 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 27/10/2023



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif